

## **PROVINCE DE QUÉBEC**

### **MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MÉKINAC**

17 février 2016

Lors de la séance des membres du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac tenue le mercredi dix-septième jour du mois de février deux mille seize (17-02-2016) à compter de vingt heures (20 h) au centre administratif de la MRC de Mékinac, situé au 560, rue Notre-Dame à Saint-Tite, étaient présents, les maires suivants :

- Monsieur Alain Vallée, préfet et maire de Sainte-Thècle;
- Monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame-de-Montauban, préfet suppléant;
- Monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac;
- Monsieur Jean-Claude Tessier, maire de Lac-aux-Sables;
- Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe;
- Monsieur André Léveillé, maire de Saint-Tite;
- Monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives;
- Monsieur Daniel Petit, maire de Grandes-Piles;
- Monsieur Bernard Thompson, maire d'Hérouxville;
- Madame Julie Trépanier, mairesse de Saint-Séverin;

Formant ainsi quorum sous la présidence de Monsieur Alain Vallée, préfet; Monsieur Claude Beaulieu, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

Préalablement à l'assemblée publique, en présence d'une trentaine de personnes à 19h30, le Conseil de la MRC de Mékinac a dévoilé son nouveau logo. Madame Julie Robillard explique la nouvelle IMAGE de la MRC.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le préfet, monsieur Alain Vallée, déclare l'ouverture de la séance à 20 h.

- Adopté à l'unanimité -

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Re 16-02-10

Monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives, propose, appuyé par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac, et il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté, avec les points suivants, et de laisser le varia ouvert :

- Ouverture de la séance;
- Adoption de l'ordre du jour;
- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 novembre 2015;

- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 janvier 2016;
- Adoption des comptes à payer;
- Correspondance;
- Schéma de couverture de risques en incendie :
  - Exercice de révision en conformité avec la loi sur la sécurité incendie;
  - Formation d'un comité de sécurité incendie;
- Territoires non organisés de la MRC de Mékinac (TNO) :
  - Règlement modifiant le règlement numéro 2006-139 visant l'implantation d'un service de vidanges de boues de fosses septiques dans les TNO de la MRC de Mékinac;
  - Investissement pour la déviation d'une partie du chemin des Bêtes puantes;
- Représentation à la Fondation du Collège de Shawinigan;
- Plan de gestion des matières résiduelles de la Mauricie;
- Avis de conformité du règlement numéro 373-2015 modifiant le règlement de zonage, du règlement numéro 374-2015 modifiant le règlement de lotissement et règlement 375-2015 modifiant le règlement relatif à l'émission des permis et certificats;
- Autorisation de signature de l'entente, pour la gestion des baux relatifs aux sites miniers de sable et de gravier avec la ville de La Tuque;
- Ajustement de la politique d'aide aux villégiateurs;
- Cotisation annuelle de l'AMFM;
- Autorisation de signature de l'entente de service avec l'Unité régionale de sport et de loisir de la Mauricie;
- Plan de développement agricole et agroalimentaire de la Mauricie : nomination de représentants;
- Plan de développement de la zone agricole (PDZA) : Embauche de la firme pour la réalisation du PDZA de la MRC de Mékinac;
- Varia :
  - Transfert des créances FLI/FLS;
  - Recommandation du CA du CLD : dossier Fonds Emergence;
  - PIR : Réserve d'un terrain;
  - Appui à Notre-Dame de Montauban : dossier DNA Canada inc.
- Questions de l'assemblée;
- Levée de l'Assemblée

- Adopté à l'unanimité -

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2015**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal du 25 novembre 2015 a été transmise électroniquement à chaque membre du conseil, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Re 16-02-11

EN CONSÉQUENCE, monsieur André Léveillé, maire de Saint-Tite propose, appuyé par monsieur Jean-Claude Tessier, maire de Lac-aux-Sables et il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 novembre 2015.

- Adopté à l'unanimité -

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 JANVIER 2016**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal du 20 janvier 2016 a été transmise électroniquement à chaque membre du conseil, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Re 16-02-12

EN CONSÉQUENCE, monsieur Jean-Claude Tessier, maire de Lac-aux-Sables propose, appuyé par monsieur Bernard Thompson, maire d'Hérouxville et il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 janvier 2016.

- Adopté à l'unanimité -

**ADOPTION DES COMPTES**

Deux listes de comptes à payer ont été présentées au Conseil des maires.

**1<sup>re</sup> liste**

**M.R.C. DE MÉKINAC**

**Rémunération des employés (es) (12 semaines)** 175 681.60

**Déplacement des employés (es)** 4 973.78

**Fournisseurs de biens et services (3 mois)**

Telus	496.71
Telus mobilité	353.48
Xittel (téléphone)	1 361.35
Xittel (internet)	1 552.17
Le Groupe Pages Jaunes	141.42
RREMQ	29 683.44

Croix Bleue Médavie	24 265.27
Fournitures de bureau Denis	564.77
Monsieur Marcel Perron et Sylvie Champagne	3 437.31
Entreprises de distribution Denis Samson	343.00
Évaluation André Bournival - contrat mensuel	20 024.79
Évaluation André Bournival - formation	10 188.44
Microgest informatique (contrat d'entretien, ordinateurs)	6 239.76
Fonds de l'information foncière	404.00
Syndicat des employés	1 941.85
RGMRM (fosses septiques, enfouissement, Q-P)	249 726.98
Distribution Vithemon	138.00
CARRA	251.31
Hydro-Québec	4 206.42
Xérox Canada	414.14
FQM (Dicom)	121.42
Savonnerie B-L (1988)	115.26
Commission scolaire de l'Énergie	5 126.82
Corporation de transport adapté	25 000.00
Fonds social des employés	2 721.72
FQM (assemblée des MRC)	517.39
Batterie Mauricie	19.04
CLD Mékinac	123 230.00
CRÉ de la Mauricie (serveur et ameublement)	6 880.00
Fujitsu Conseil	1 673.67
Geneviève Gauthier, photographe	535.00
PG Solutions	61 410.09
Pôle d'économie social	500.00
Resto de la Berge	1 986.34
Ass. des évaluateurs municipaux du Québec	90.00
COMBEQ	373.67
FQM (Cotisation annuelle)	16 375.03
9153-5773 Québec inc. (Robert Pronovost)	766.50
Société canadienne du Cancer	250.00
Ass. des aménagistes du Québec	477.15
Ass. des gestionnaires de cours d'eau (cot. annuelle et congrès)	689.85
Acc. d'alarme et d'incendie idées fil	172.46
AMFM	100.00
Chambre de commerce (gala)	500.00
Service Cité Propre (remboursement dépôt de garanti)	42 000.00
ADGMRCQ	546.13
Ass. de géomatique municipale du Québec	126.47
Ôze publicité	442.65
St-Maurice Télécom	745.25
Ville de Saint-Tite	2 523.09

Groupe CLR	51.74
Digital Postage-on-call (timbres)	3 449.25
<u>Visa</u>	
Registre foncier	7.00
Frais de déplacement	1 453.25
Location satellite	94.35
Don Fondation CSSS	75.00

Total fournisseurs : 656 880.20

### **Fonds de développement du territoire/Pacte rural**

Municipalité de Sainte-Thècle (FDT)	20 000.00
Société d'histoire de St-Tite (PR)	2 500.00
Municipalité de Sainte-Thècle (FDT)	40 000.00
Municipalité de Trois-Rives (PR)	4 000.00

Total pacte rural : 66 500.00

### **Baux de villégiature**

Groupe Harnois	293.76
Ville de La Tuque	4 236.83
SAAQ (immatriculation)	297.49

Total baux de villégiature : 4 828.08

### **Programme de rénovation**

PYRH-01-02 - Grandes-Piles	75 000.00
P1137043 - Hérouxville	12 407.00
MRC des Chenaux	1 164.39

Total PAVTDÉ : 88 571.39

### **Formation pompiers**

Municipalité de Notre-Dame de Montauban	8 255.00
Régie des incendies du Centre Mékinac	8 425.00
Régie des incendies Vallée du St-Maurice	7 500.00

Total formation pompiers : 24 180.00

## **Cour municipale**

Denis Carpentier	300.00
SAAQ	221.14
Lucie Houde - sténographe officielle	1 210.69
<b><u>Remboursement amendes :</u></b>	
Municipalité de Saint-Adelphe	2 590.00
Municipalité de Grandes-Piles	285.00
Municipalité d'Hérouxville	3 204.00
Municipalité de Lac-aux-Sables	1 591.00
Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban	345.00
Municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac	100.00
Municipalité de Saint-Séverin	339.00
Municipalité de Sainte-Thècle	805.00
Municipalité de Trois-Rives	380.00
Ministre des Finances	58 031.00
Ville de Saint-Tite	25 979.66
<b><u>Dossiers civils</u></b>	
Municipalité de Grandes-Piles	3 562.88
BAVAC	2 590.00
Remboursement de trop perçus	113.00
Indemnité aux témoins	487.99
AGCMQ	252.95
Corp. Information de Bellechasse	4 282.82
Les Éditions juridiques FD	234.15
Trudel & Associés, Huissiers	111.99
Ville de Shawinigan	168.00
Tremblay Bois Migneault	8 215.43

Total cour municipale : 115 400.70

Grand total : 1 137 015.75

## **PARC INDUSTRIEL RÉGIONAL**

Hydro-Québec	42.32
Les Excavations Jovanex	1 456.36

Total : 1 498.68

## **TNO DE MÉKINAC**

### **Fournisseurs de biens et services**

Excavation Jovanex	23 799.83
Entreprises Romar inc.	10 928.09
Médias Transcontinental	197.76
Robin Hould	1 650.00
ADMQ	496.69
PG Solutions	1 476.45
MRC de Mékinac (Q-P)	20 430.00
MRC de Mékinac (administration)	32 831.00
MRC de Mékinac (salaire aménagiste)	50 569.51
MRC de Mékinac (salaire inspecteur)	9 828.87

Total : 152 208.20

### **2<sup>e</sup> liste**

#### **MRC DE MÉKINAC**

**Déplacements des maires (inclus internet - 40 \$ / mois)** 871.25

**Rémunération des maires** 6 531.97

### **Fournisseurs de biens et services**

CLD Mékinac (1er vers. Q-P et FDT)	118 667.00
CRÉ de la Mauricie	70.00
R. Léveillé extincteur	212.81
Microgest informatique	201.40
XÉROX Canada	704.08

Total fournisseurs : 119 855.29

### **Cour municipale**

Commission scolaire de l'Énergie	6.45
Municipalité de Saint-Roch de Mékinac	17.68
SAAQ	100.17

Total cour municipale : 124.30

Grand total : 127 382.81

Je, soussigné, Claude Beaulieu, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour le paiement des dépenses ci-jointes projetées par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac en date du 17 février 2016.

Claude Beaulieu  
Secrétaire-trésorier

Re 16-02-13

Monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives, propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe, et il est résolu d'autoriser le paiement des comptes figurant sur les listes du 17 février 2016 totalisant 1 264 398.56 \$ pour la MRC, 1 498.68 \$ pour le parc industriel régional et 152 208.20 \$ pour les TNO.

- Adopté à l'unanimité -

### **CORRESPONDANCE**

Le secrétaire-trésorier fait la lecture de la correspondance suivante :

- Monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, nous informe de l'entrée en vigueur de la Loi visant l'amélioration de la situation juridique de l'animal;
- Réception de la modification à l'entente concernant la gestion du programme de l'habitat visant l'intégration du programme RénoRégion (PRR) signée par les parties;
- En date du 29 janvier 2016, madame Hélène Martin, présidente de l'association de Lac du Missionnaire, nous transmettais copie d'une lettre transmise à la députée madame Julie Boulet, concernant le nouveau règlement modifiant le règlement sur la vente, la location et l'octroi des droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État et principalement en ce qui a trait à l'augmentation des tarifs et la fin des ventes desdits terrains;
- En date du 28 janvier 2016, madame Stéphanie Lachance, directrice de la gestion de la faune région de la Mauricie et du centre du Québec, nous informe des procédures pour les avis préalables d'entretien de cours d'eau en milieu agricole (APE);
- En date du 25 janvier 2016, Denis Landry, directeur au ministère de la Sécurité publique, nous fait parvenir un chèque de 200 \$ correspondant à un ajustement du montant de 23 980 \$ transmis le 18 janvier 2016, pour un montant total de 24 180 \$, dans le cadre du



Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires;

- Denis Landry, directeur au ministère de la Sécurité publique, nous fait parvenir un chèque de 23 980 \$ dans le cadre du volet 3 du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires;
- Denis Landry, directeur au ministère de la Sécurité publique, nous fait parvenir un chèque de 6500 \$ correspondant à un avance de 50% de l'aide financière maximale admissible dans le cadre du volet 1 du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires;
- Denis Talbot, directeur par intérim au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques nous informe de la délivrance du certificat d'autorisation pour le projet de la Chamouchouane-Bout-de-l'Île;
- Réception d'un Info-travaux par Hydro-Québec concernant le projet Chamouchouane-Bout-de-l'Île nous indiquant où en sont les travaux;
- Madame Linda Daoust, présidente la MMQ nous fait part, en date du 22 janvier 2016, que notre part de ristourne pour l'exercice financier 2015 s'élèvera à la somme de 597 \$;
- Madame Linda Daoust, présidente la MMQ, en date du 15 décembre 2015, nous faisait parvenir un chèque de 545\$ pour notre part de ristourne pour l'exercice financier 2014;
- Réception de résolutions au sujet demande de modification du régime actuel de gestion des cours d'eau municipaux et des coûts excessifs qui en résultent par la MRC des Appalaches, la MRC des Laurentides, MRC des maskoutains. La MRC de Mékinac a déjà transmis une résolution en ce sens en appui à la FQM, soit la résolution numéro 15-02-18, aux différents ministères concernés ainsi qu'aux députés de l'opposition responsable de ce dossier;
- Madame Sylvie Gamache, conseillère en communications à la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie, nous fait parvenir le projet du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) conjoint qui devra faire l'objet d'une consultation publique;
- Réception de résolution d'appui à la nôtre (15-10-130), concernant l'Entente fiscale avec le gouvernement du Québec – article 3.3 : politique de gestion des matières résiduelles par MRC La haute-Côte-Nord, MRC de Montcalm, MRC Maskinongé, MRC Avignon, MRC des Chenaux, MRC Matawinie, MRC La Haute-Yamaska;
- Monsieur Martin Breault, directeur au ministère des Transports, nous transmet copie d'une lettre adressé à la corporation de transport

adapté et collectif du haut Saint-Maurice, concernant la demande d'aide financière afin de maintenir la ligne interurbaine en direction de Trois-Rivières. Il nous informe que le programme d'aide est en cours d'élaboration et que lorsque la décision sera connue, le Ministère communiquera les modalités du nouveau programme;

- Marc-André Leblanc, directeur du Service des programmes fiscaux, nous fait parvenir un avis de dépôt au montant de 500 \$, dans le cadre du nouveau programme d'aide aux aînés pour le paiement des taxes municipales;
- Madame Geneviève Racine, de la Chambre de commerce de Mékinac, nous remercie pour notre partenariat lors du gala reconnaissance Desjardins 2015;
- Monsieur Pierre Racine, conseiller en sécurité incendie au Ministère de la Sécurité publique nous rappelle que le schéma de couverture de risques en incendie doit être révisé;
- Madame Anick Boudreau-Laviolette, technicienne en géomatique, nous demande de compléter un fichier pour la base de données qualitatives des lacs sur notre territoire;
- Madame Françoise Bouchard, directrice régionale par intérim au Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, nous informe de la mise à jour, des Modalités de cohabitation de villégiature – PRDTP, afin de recevoir nos commentaires à ce sujet;

### **DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**

Re 16-02-14

Madame Julie Trépanier, mairesse de Saint-Séverin propose, appuyé par monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame-de-Montauban, et il est résolu d'autoriser le dépôt de la correspondance.

- Adopté à l'unanimité -

### **SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN INCENDIE : EXERCICE DE RÉVISION EN CONFORMITÉ AVEC LA LOI SUR LA SÉCURITÉ INCENDIE**

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac a adopté son schéma de couverture de risques en incendie par la résolution numéro 10-11-170 adoptée le 24 novembre 2010 et qu'il est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 2010;

CONSIDÉRANT que la Loi sur la sécurité incendie précise que le schéma doit être révisé au cours de la sixième année qui suit la date de son entrée en vigueur ou de sa dernière attestation de conformité;

CONSIDÉRANT que la Loi sur la sécurité incendie précise aussi que l'analyse des autres risques susceptibles de nécessiter l'utilisation des ressources en sécurité incendie est facultative et peut porter sur un nombre restreint de phénomènes (ex. : désincarcération, sauvetage nautique, etc.) ;

CONSIDÉRANT que, si la MRC et les municipalités ou régies choisissent d'inclure les autres risques au schéma et à leurs plans de mise en œuvre, elles pourront bénéficier, lors d'interventions de leurs services de sécurité incendie, de l'exonération de responsabilités prévue à l'article 47 de la Loi sur la sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que ce Conseil considère qu'il a intérêt à procéder à l'exercice visant la révision du schéma de couverture de risques en incendie;

Re 16-02-15

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, appuyé par monsieur Daniel Petit, maire de Grandes-Piles et il est résolu que ce Conseil autorise la réalisation des travaux de révision du schéma de couverture de risques en incendie de la MRC de Mékinac.

- Adopté à l'unanimité -

**SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN INCENDIE :  
FORMATION D'UN COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE**

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac a adopté son schéma de couverture de risques en incendie par la résolution numéro 10-11-170 adoptée le 24 novembre 2010 et qu'il est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 2010;

CONSIDÉRANT que ce Conseil a manifesté son intention d'entreprendre les travaux de révision de son schéma et qu'un comité, formé de maires et de directeurs de service de sécurité incendie du territoire serait approprié pour faire des recommandations au Conseil de la MRC;

Re 16-02-16

EN CONSÉQUENCE, monsieur Bernard Thompson, maire d'Hérouxville propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe et il est résolu de nommer :

Madame Julie Trépanier, mairesse de Saint-Séverin;  
Monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives;  
Monsieur Jean-Claude Tessier, maire de Lac-aux-Sables;  
Monsieur Alain Beauséjour, directeur-préventionniste, Régie des incendies de la Vallée-du-Saint-Maurice;  
Monsieur René Tourigny, directeur, Régie des incendies du Centre-Mékinac; Monsieur Christian Paré, directeur des services de sécurité incendie des municipalités de Notre-Dame-de-Montauban, Lac-aux-Sables et de Sainte-Thèle;

à titre de membres du comité de sécurité incendie de la MRC de Mékinac. Monsieur. Benoit Beaupré agira à titre de secrétaire dudit comité.

- Adopté à l'unanimité -

## **TERRITOIRES NON ORGANISÉS DE LA MRC DE MÉKINAC (TNO)**

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT 2016-163 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2006-139 VISANT L'IMPLANTATION D'UN SERVICE DE VIDANGES DE BOUES DE FOSSES SEPTIQUES DANS LES TNO DE LA MRC DE MÉKINAC**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance subséquente de ce conseil tenue le 25 novembre 2015;

CONSIDÉRANT le conseil juge opportun d'apporter des modifications à audit règlement 2006-139 de façon à modifier l'article 13.3 du règlement concernant les tarifs;

Re 16-02-17

EN CONSÉQUENCE, monsieur Jean-Claude Tessier, maire de Lac-aux-Sables, propose, appuyé par monsieur Daniel Petit, maire de Grandes-Piles, et il est résolu d'adopter le règlement 2016-163 modifiant le règlement numéro 2006-139 visant l'implantation d'un service de vidanges de boues de fosses septiques dans les TNO de la MRC de Mékinac et qu'il y soit statué ce qui suit :

#### **ARTICLE 1 TITRE DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement porte le titre de « Règlement 2016-163 modifiant le règlement numéro 2006-139 visant l'implantation d'un service de vidanges de boues de fosses septiques dans les TNO de la MRC de Mékinac;

#### **ARTICLE 2 PRÉAMBULE**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

#### **ARTICLE 3 BUT DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement a pour but de modifier l'article 13.3 dudit règlement portant sur les tarifs.

#### **ARTICLE 4 MODIFICATION À L'ARTICLE 13.3 « TARIFS »**

L'article 13.3 du règlement visant l'implantation d'un service de vidanges de boues de fosses septiques dans les TNO de la MRC de Mékinac est remplacé par ce qui suit :

**«13.3 Tarifs**

*Les frais de vidange seront facturés au propriétaire selon les tarifs fixés par la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (RGMRM) à chaque année.»*

#### **ARTICLE 5 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

- Adopté à l'unanimité -

#### **INVESTISSEMENT POUR LA DÉVIATION D'UNE PARTIE DU CHEMIN DES BÊTES PUANTES**

CONSIDÉRANT que la demande de financement dans le cadre du PADF a été acceptée pour un montant de 35 000 \$;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac, via les TNO a acceptée d'y injecter un montant de 30 000 \$;

Re 16-02-18

EN CONSÉQUENCE, monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives propose, appuyé par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac et il est résolu d'investir un montant de 65 000 \$ dans ledit projet. Le service d'ingénierie de la MRC de Mékinac est autorisé à procéder dans ce dossier;

- Adopté à l'unanimité -

#### **REPRÉSENTATION À LA FONDATION DU COLLÈGE DE SHAWINIGAN**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de participer aux activités de financement de la fondation du collège de Shawinigan;

Re 16-02-19

EN CONSÉQUENCE, monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, appuyé par monsieur Daniel Petit, maire de Grandes-Piles et il est résolu d'autoriser un don de 180 \$ dans le cadre du prochain cocktail de financement qui se tiendra le 9 mars prochain.

- Adopté à l'unanimité -

#### **PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE (PGMRM)**

La RGMRM informe la MRC de Mékinac qu'une consultation publique aura lieu sur le territoire de chaque membre.

Celle de la MRC de Mékinac aura lieu le 22 mars prochain dans la salle du conseil de la MRC à 19h, et ce en conformité avec la procédure exigée par la loi.

- Adopté à l'unanimité -

### **AVIS DE CONFORMITÉ – VILLE DE SAINT-TITE**

CONSIDÉRANT le schéma d'aménagement révisé de la Municipalité régionale de comté de Mékinac;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Tite a transmis à la MRC, pour approbation, tel que prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) les règlements suivants :

- Règlement 373-2015 modifiant le règlement de zonage;
- Règlement 374-2015 modifiant le règlement de lotissement;
- Règlement 375-2015 modifiant le règlement relatif à l'émission des permis et certificats;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 109.7 et 137.3 de la LAU, la MRC doit les approuver s'ils sont conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

Re 16-02-20

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe, propose, appuyé par Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac et il est résolu que le Conseil de la MRC de Mékinac approuve les règlements suivants :

- Règlement 373-2015 modifiant le règlement de zonage;
- Règlement 374-2015 modifiant le règlement de lotissement;
- Règlement 375-2015 modifiant le règlement relatif à l'émission des permis et certificats;

et autorise le secrétaire-trésorier, monsieur Claude Beaulieu, à délivrer un certificat de conformité.

- Adopté à l'unanimité -

### **AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE, POUR LA GESTION DES BAUX RELATIFS AUX SITES MINIERES DE SABLE ET DE GRAVIER AVEC LA VILLE DE LA TUQUE**

CONSIDÉRANT que la Ville de La Tuque possède l'expertise de la gestion des baux et nous offre ses services à cet effet;

Re 16-02-21

EN CONSÉQUENCE, monsieur André Léveillé, maire de Saint-Tite, propose, appuyé par monsieur Bernard Thompson, maire d'Hérouxville, et il est résolu d'autoriser monsieur Louis Filteau, directeur de

l'aménagement du territoire à signer l'entente pour la gestion déléguée de la villégiature, du sable et du gravier sur les terres publiques avec la Ville de La Tuque;

- Adopté à l'unanimité -

### **AJUSTEMENT DE LA POLITIQUE D'AIDE AUX VILLÉGIATEURS**

CONSIDÉRANT la politique d'aide aux villégiateurs sur les terres publiques (PAVTP) adoptée en 2015;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'y apporter des ajustements afin de favoriser plus d'investissements avec les partenaires concernés;

Re 16-02-22

EN CONSÉQUENCE, monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac propose, appuyé par monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives et il est résolu d'apporter les ajustements nécessaires et de porter l'enveloppe budgétaire à 290 000 \$ pour l'année 2016;

Les principes de la PAVTP sont remplacés par ce qui suit :

- *Un comité de priorisation analysera les projets admissibles en fonction de l'enveloppe disponible et tiendra compte de l'ordre des priorités suivantes :*
  1. *Amélioration, réfection des chemins principaux (desservant plus de 40 baux de villégiatures);*
  2. *Construction ou réfection de ponts et ponceaux supérieurs à 8 pieds de diamètre;*
  3. *Amélioration ou réfection de chemins secondaires donnant accès à des terrains sous bail;*
  4. *Construction, amélioration ou réfections de chemins donnant accès à une mise à l'eau publique;*
  5. *Aménagements fauniques;*
  6. *Aménagements récréatifs (mise à l'eau, belvédère, camping, etc., sauf sentiers de VHR);*
  7. *Urgence : pluies diluviennes, inondation, feu de forêt, vents violents, etc.;*
- *Pour la partie des terres publiques situées dans les territoires municipalisés, une portion de l'enveloppe disponible sera dédiée à chacune des municipalités en fonction du nombre de baux sur leur territoire respectif. Les projets déposés sur le territoire des municipalités devront être recommandés par cette dernière;*
- *La recommandation du comité de priorisation sera soumise au conseil de la MRC pour approbation. C'est la résolution de la MRC qui fait foi des aides accordées;*
- *Les montants qui ne seront pas octroyés ni dépensés, ne sont pas cumulables pour l'année suivante;*

L'enveloppe disponible pour 2016 sera répartie comme suit :

Municipalités	nombre de baux	50% loyers totaux	Programme d'aide aux villégiateurs 2016	
Trois-Rives	63	26 676 \$	35 000 \$	83 000 \$
Ste-Thècle	21	11 258 \$	15 000 \$	
St-Roch	19	8 647 \$	11 000 \$	
Lac-aux-Sables	18	10 282 \$	13 000 \$	
Grandes-Piles	8	2 880 \$	4 000 \$	
Notre-Dame	7	3 832 \$	5 000 \$	

TNO Tawachiche	16	7 732 \$	7 000 \$	207 000 \$
TNO Matawin	892	224 557 \$	200 000 \$	

Budget à allouer au programme en 2016	<b>290 000 \$</b>
---------------------------------------	-------------------

Le dépôt des projets devra se faire au plus tard le 30 avril 2016.

- Adopté à l'unanimité -

**COTISATION ANNUELLE DE L'AMFM (AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES MAURICIENNES)**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler notre cotisation annuelle au sein de l'AMFM;

Re 16-02-23

EN CONSÉQUENCE, madame Julie Trépanier, mairesse de Saint-Séverin propose, appuyé par monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame-de-Montauban et il est résolu d'autoriser le paiement de la cotisation annuelle 2015-2016 et 2016-2017 à l'AMFM.

- Adopté à l'unanimité -

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE DE SERVICE AVEC L'UNITÉ RÉGIONALE DE SPORT ET DE LOISIR DE LA MAURICIE (URLSM)**

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, responsables du Loisir et du Sport du



Québec a mandaté les Unités régionales de loisir et de sport pour soutenir les organismes de loisir et de sport;

CONSIDÉRANT que l'Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie (URLSM), selon son Plan triennal, s'engage à soutenir le développement du loisir et du sport auprès de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT les orientations et le plan d'action d'ActiV en matière de saines habitudes de vie pour le territoire de Mékinac;

CONSIDÉRANT que les rencontres de travail entre l'URLSM, ActiV et les dirigeants de la MRC de Mékinac ont permis d'identifier certains éléments d'intervention;

Re 16-02-24

EN CONSÉQUENCE, monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac propose, appuyé par monsieur André Léveillé, maire de Saint-Tite et il est résolu d'autoriser monsieur Alain Vallée, préfet de la MRC de Mékinac à signer l'entente pour l'année 2016.

- Adopté à l'unanimité -

**PLAN DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE DE LA MAURICIE (PDAMM) : NOMINATION DE REPRÉSENTANTS**

CONSIDÉRANT l'entente administrative conclue entre les partenaires agricoles de la Mauricie pour les activités de financement du PDAMM, via les sommes résiduelles de la CRÉ Mauricie;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer des représentants de Mékinac;

Re 16-02-25

EN CONSÉQUENCE, monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe et il est résolu de nommer monsieur Alain Vallée, préfet de la MRC en tant que représentant sur le comité directeur et monsieur Louis Filteau, coordonnateur à l'aménagement en tant que représentant sur le comité technique. Monsieur Claude Beaulieu, agira à titre de substitut.

- Adopté à l'unanimité -

**PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA) : EMBAUCHE DE LA FIRME POUR LA RÉALISATION DU PDZA DE LA MRC DE MÉKINAC;**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 16-01-3 autorisant un deuxième appel d'offre pour la réalisation du PDZA de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT les offres reçues au 15 février 2016 à 15h, dûment analysées par le comité nommé à cet effet;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'analyse;

Re 16-02-26

EN CONSÉQUENCE, monsieur Bernard Thompson, maire d'Hérouxville propose, appuyé par monsieur André Léveillé, maire de Saint-Tite et il est résolu d'accepter l'offre de Service de AECOM firme conseil au montant de 64 300 \$ plus taxes, et autorise monsieur Claude Beaulieu, directeur général à signer les documents afférents à l'entente.

- Adopté à l'unanimité -

### **FLI/FLS – TRANSFERT DES CRÉANCES CLD À LA MRC**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de signer un acte de cession de créance, pour les créances du CLD à être transféré à la MRC de Mékinac dans le cadre du FLI et du FLS;

Re 16-02-27

EN CONSÉQUENCE, monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives propose, appuyé par monsieur Daniel Petit, maire de Grandes-Piles et il est résolu d'autoriser le directeur général, monsieur Claude Beaulieu à signer ledit acte de cession de créance pour la MRC de Mékinac.

- Adopté à l'unanimité -

### **RECOMMANDATION DU CA DU CLD : DOSSIER FONDS EMMERGENCE**

CONSIDÉRANT la recommandation du CLD Mékinac, relative à une subvention dans le cadre du fonds d'urgence pour l'entreprise LAPRODÉO;

CONSIDÉRANT le dépôt du projet par monsieur Patrick Baril, directeur général du CLD Mékinac;

Re 16-02-28

EN CONSÉQUENCE, madame Julie Trépanier, mairesse de Saint-Séverin propose, appuyé par monsieur André Léveillé, maire de Saint-Tite et il est résolu d'octroyer la somme de 1956 \$ à l'entreprise Laprodéo et d'autoriser M. Claude Beaulieu, directeur général à signer la convention d'aide financière.

- Adopté à l'unanimité -

### **PARC INDUSTRIEL RÉGIONAL (PIR) : RÉSERVE D'UN TERRAIN**

CONSIDÉRANT le projet d'implantation d'une nouvelle entreprise dans le parc industriel régional de la MRC de Mékinac, présenté par monsieur Patrick baril, directeur général du CLD Mékinac;

CONSIDÉRANT que l'entreprise a besoin d'une confirmation dans le cadre de son plan d'affaires;

Re 16-02-29

EN CONSÉQUENCE, monsieur Bernard Thompson, maire d'Hérouxville propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphé et

il est résolu de réserver un terrain dans le PIR pour cette entreprise de charbonneries.

- Adopté à l'unanimité -

**APPUI À NOTRE-DAME DE MONTAUBAN : DOSSIER DNA CANADA INC.**

CONSIDÉRANT la demande d'appui du maire de Notre-Dame-de-Montauban concernant la mise en valeurs des résidus miniers;

CONSIDÉRANT que plusieurs recherches ont confirmé l'impact négatif des résidus miniers sur la qualité de l'eau du bassin versant de la rivière Ste-Anne et plus particulièrement de la rivière Charest;

CONSIDÉRANT qu'en 2011, le Gouvernement du Québec complétait l'inventaire des sites contaminés relevant de la responsabilité de l'État et qu'il y a des sites situés à l'intérieur du bassin versant de ladite rivière;

CONSIDÉRANT qu'en 2012, le Ministère de l'Environnement délivrait à l'entreprise DNA Precious Metals un certificat d'autorisation lui permettant d'exploiter une usine de traitement des déchets miniers de la mine Montauban;

CONSIDÉRANT que l'entreprise a déjà investi près de 9 millions de dollars en études et infrastructure pour la réalisation de son projet;

CONSIDÉRANT que ces résidus sont à l'entrée de la municipalité;

CONSIDÉRANT que ce projet d'exploitation engendrerait 25 emplois directs et indirects;

CONSIDÉRANT que ce projet est très important pour la diversification de notre économie;

Re 16-02-30

EN CONSÉQUENCE, monsieur Bernard Thompson, maire d'Hérouxville propose, appuyé par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac et il est résolu d'appuyer la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban dans ses démarches auprès des divers paliers gouvernementaux pour soutenir le projet d'exploitation de DNA Canada inc., visant le traitement de résidus miniers de la mine Montauban;

- Adopté à l'unanimité -

**QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE**

Le journaliste demande des informations quant aux sommes investis dans le PDZA et l'engagement d'une firme pour réaliser ce plan. Il demande également des informations sur les coûts relié à la nouvelle image (logo) de la MRC.

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Re 16-02-31

Madame Julie Trépanier, mairesse de Saint-Séverin, propose, appuyé par monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives, et il est résolu de lever la séance.

- Adopté à l'unanimité -

\_\_\_\_\_  
Préfet

\_\_\_\_\_  
Secrétaire-trésorier